



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées désirant s'exprimer sur les premiers projets des règlements suivants :

1. Premier projet de règlement numéro 114-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le règlement portant sur le Plan d'urbanisme numéro 114-1 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 »;
2. Premier projet de règlement numéro 115-10-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2, tel qu'amendé, aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 et corrigeant la numérotation de la zone H-59 pour H-05; »;
3. Premier projet de règlement numéro 116-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de lotissement numéro 116-1, tel qu'amendé, aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 »;
4. Premier projet du règlement numéro 117-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de construction numéro 117 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 et corrigeant l'édition du Code national du bâtiment en vigueur »;
5. Premier projet de règlement numéro 251-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 251 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 ».

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 août 2019, des avis de motion ont été donné par le conseil municipal de la Ville de Sutton, par les résolutions numéros :

1. 2019-08-319 (pour le premier projet de règlement numéro 114-2-2019);
2. 2019-08-320 (pour le premier projet de règlement numéro 115-10-2019);
3. 2019-08-321 (pour le premier projet de règlement numéro 116-2-2019);
4. 2019-08-322 (pour le premier projet de règlement numéro 117-2-2019);
5. 2019-08-323 (pour le premier projet de règlement numéro 251-2-2019).



Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par les résolutions numéros :

1. 2019-08-325, le premier projet de règlement numéro 114-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le règlement portant sur le Plan d'urbanisme numéro 114-1 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 »;
2. 2019-08-326, le premier projet de règlement numéro 115-10-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2, tel qu'amendé, aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 et corrigeant la numérotation de la zone H-59 pour H-05 »;
3. 2019-08-327, le premier projet de règlement numéro 116-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de lotissement numéro 116-1, tel qu'amendé, aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 »;
4. 2019-08-328, le premier projet de règlement numéro 117-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement de construction numéro 117 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 et corrigeant l'édition du Code national du bâtiment en vigueur »;
5. 2019-08-329, le premier projet de règlement numéro 251-2-2019 intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 251 aux fins de conformité au Schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508 ».

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 9 septembre 2019, à 19h00, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil municipal, 11, rue Principale Sud, Sutton.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro 114-2-2019 a pour objet l'intégration de descriptifs concernant les carrières, sablières et autres sites miniers, les îlots déstructurés et la notion de développement durable. De nouveaux objectifs et orientations sont ajoutés, de même que la mise à jour de cartes.



QUE le projet de règlement numéro 115-10-2019 a pour objet l'intégration de nouvelles définitions, l'ajout de grilles des spécifications relatives aux îlots déstructurés, ainsi que la modification du plan de zonage afin d'y intégrer les nouvelles zones d'îlots déstructurés. Sont ajoutées des normes liées aux îlots déstructurés, aux carrières et sablières en terres privées, à la surface végétalisée, à l'abattage d'arbres, aux travaux effectués dans des secteurs de pentes fortes, aux mesures de contrôle de l'érosion de même que la modification et l'ajout de cartes, en plus de mettre à jour certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 116-2-2019 a pour objet l'intégration de normes de morcellement pour les différentes zones d'îlots déstructurés.

QUE le projet de règlement numéro 117-2-2019 a pour objet l'ajout de normes relatives aux gouttières, en plus de mettre à jour certaines dispositions du règlement de construction en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 251-2-2019 a pour objet l'ajout de dispositions relatives à la documentation à fournir lors d'une demande nécessitant un plan de gestion des sols et des eaux de ruissellement ou lors d'un projet de redéveloppement.

QUE lesdits projets ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, compte tenu que ce sont des projets de règlement de concordance.

Une copie des projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 11, rue Principale Sud, Sutton, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Sutton, ce 21^e jour du mois d'août de l'an 2019.

Louis Pilon, *M.Sc., M.Éd., DESSAP*
Greffier par interim